

NÉOPHYTES EN FORÊT

Des intruses profitent des dépôts illégaux

Bien des espèces exotiques ont été introduites comme plantes d'ornement. Elles finissent souvent dans les déchets végétaux. Si l'on s'en débarrasse en forêt – ce qui est illégal – elles peuvent s'y propager, et les services forestiers auront le plus grand mal à éradiquer ces peuplements.

Par Hans-Peter Rusterholz et Bruno Baur*



Photos: Urs Wegmann

Figure 1: Les places de parc un peu cachées semblent exercer un attrait quasi magique sur les «touristes» du déchet vert.

Il ne passe pratiquement pas un mois sans que les médias rapportent l'apparition et la propagation en Suisse d'une nouvelle espèce végétale ou animale exotique. Notre pays possède quelque 3000 espèces de plantes cryptogames et de plantes à fleurs poussant naturellement à l'état sauvage (Lauber et Wagner 2007). Pour la plupart, elles sont arrivées dans notre pays depuis la dernière période glaciaire en provenance des régions libres de glaces. L'expansion géographique des espèces en fonction du climat est un processus naturel. Au contraire, les espèces exotiques sont celles qui ont été, volontairement ou non, introduites par l'homme à partir d'autres continents.

Colomb et les néophytes

L'histoire de la propagation d'espèces non indigènes commence avec la découverte de nouveaux continents par les navigateurs européens. Aussi la découverte de l'Amérique en 1492 marque-t-elle convention-

nellement le début de la globalisation et de l'apparition d'espèces exotiques.

L'accroissement de la mobilité et la mondialisation du commerce rendent toujours plus fréquentes les introductions accidentelles ou intentionnelles d'espèces non indigènes en Suisse. On appelle «néophytes» les espèces végétales qui apparaissent dans une région après la découverte de l'Amérique et se mettent à y pousser à l'état sauvage.

350 espèces en Suisse

On compte actuellement en Suisse 350 néophytes. Une partie d'entre elles peuvent proliférer dans leur nouvel environnement au point d'y produire des effets négatifs aux plans économique, sanitaire ou écologique. On parle alors d'espèces envahissantes ou invasives. En Suisse, 23 néophytes sont actuellement considérées comme particulièrement envahissantes par la Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages (liste noire à retrouver sur www.cps-skew.ch).

Les néophytes sont fréquentes dans les zones habitées (Kowarik 2010). A Bâle, par exemple, on compte 221 espèces néophytes, soit près d'un cinquième des espèces végétales présentes. Beaucoup de

ces nouvelles venues ont été cultivées et importées en tant que plantes ou arbustes d'ornement pour balcons, jardins ou parcs (Wittig 2002). Le nombre total des espèces végétales ornementales non indigènes introduites en Europe est estimé à plus de 25 000. Une partie d'entre elles se sont étendues dans des biotopes proches de l'état naturel (Kowarik 2010). En conséquence, on trouve toujours plus souvent des plantes exotiques en forêt (Nobis 2009).

Par son étendue spatiale et sa diversité structurelle, la forêt représente un habitat important pour de nombreux végétaux et animaux. On estime que les forêts suisses abritent environ 500 espèces de plantes vasculaires et 20 000 espèces animales (Meyer et Debrot 1989). Dans de grandes surfaces forestières d'un seul tenant, on trouve aujourd'hui encore des formes de végétation naturelles ou proches de la nature. Depuis le XX^e siècle, d'autre part, la forêt a acquis un rôle important en tant que zone de repli et habitat de remplacement pour des espèces végétales et animales dont le biotope d'origine est aujourd'hui soit détruit soit exploité de manière intensive. Au voisinage des villes en particulier, la forêt est essentielle au maintien et au développement de la biodiversité.

*Hans-Peter Rusterholz et Bruno Baur
Université de Bâle, Institut pour la protection de la nature, du paysage et de l'environnement (NLU),
St. Johannis-Vorstadt 10, 4056 Bâle
Traduction: Rémy Viredaz

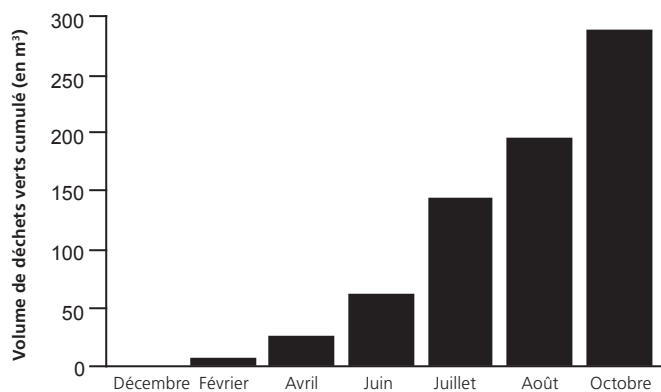


Figure 2: Volume de déchets verts (en m³) déposés en une année en 20 endroits sélectionnés dans les forêts de la région de Bâle.

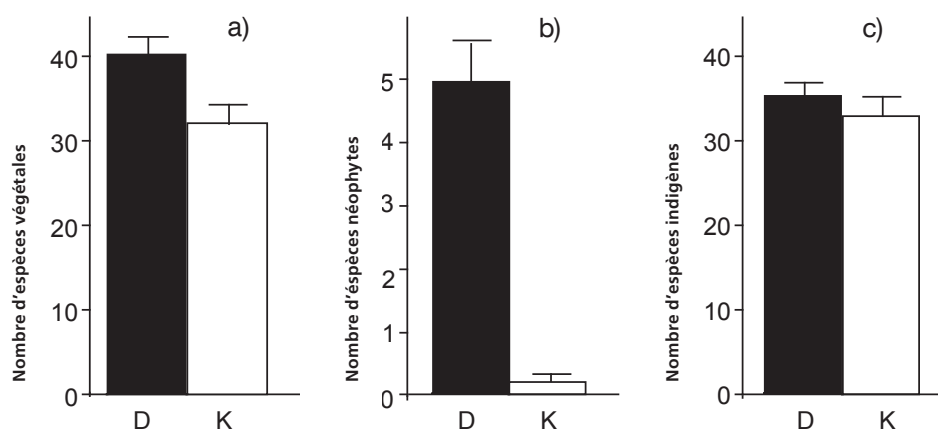


Figure 3: Nombre d'espèces végétales relevées aux points de dépôt de déchets verts (D) et sur les surfaces témoins (K) dans la région de Bâle:

a) nombre total des espèces végétales

b) nombre d'espèces néophytes

c) nombre d'espèces indigènes

Le graphique présente la moyenne et l'écart-type des 20 endroits étudiés.

Le nombre croissant des dépôts illégaux de déchets végétaux dans les forêts proches des zones habitées témoigne de la désinvolture avec laquelle les gens traitent ces espaces naturels. Sous prétexte de rendre à la nature ce qui appartient à la nature, et dans l'idée qu'un végétal en vaut bien un autre, de nombreux endroits en forêt se voient utilisés aujourd'hui comme décharges sauvages pour les déchets de jardin et autres déchets végétaux. Ces décharges vertes illégales se trouvent souvent en bordure de forêt ou au débouché des routes forestières (fig. 1). Ce sont en particulier les places de parc un peu cachées qui semblent exercer un attrait quasi magique sur les « touristes » du déchet vert. On trouve pratiquement de tout: déchets de jardin, plantes sorties de leur pot ou de leur caisse avec leur motte de terre, plantes d'appartement, déchets provenant de la taille de haies ou de buissons, herbe coupée. Pourtant, le dépôt de déchets, fussent-ils verts, est interdit en forêt (art. 16 LFo).

Les décharges de déchets verts ne sont pas seulement illégales et inesthétiques.

On suppose aussi qu'elles sont une porte d'entrée pour la propagation d'espèces néophytes ou invasives dans les forêts. Cette hypothèse a été testée au moyen d'une étude approfondie menée dans la région de Bâle.

Sur 20 des 78 connus pour servir régulièrement de décharge sauvage de déchets verts, tous situés à proximité immédiate de places de parc ou d'un débouché de route forestière, on a relevé le volume de déchets végétaux déposés de même que les espèces végétales présentes dans les environs immédiats. A titre de comparaison, on a relevé la diversité végétale dans des endroits éloignés de 100 à 200 m, non affectés par les dépôts de déchets.

Quel volume de déchets verts?

Il est difficile de mesurer la quantité de déchets verts déposée, car la matière végétale se décompose en permanence, à un rythme qui dépend de la nature et de la composition des fragments végétaux ainsi que de la saison. En conséquence, on a relevé à intervalles d'un ou deux mois

Pourquoi jette-t-on ses déchets verts en forêt?



Panneau d'information près de Münchenstein (BL).

Si l'on va jeter ses déchets de jardin en forêt, serait-ce parce qu'il n'existe pas assez de possibilités de s'en débarrasser légalement, ou qu'elles reviennent trop cher?

Nullement. Les dépôts sauvages de déchets verts en forêt semblent être particulièrement fréquents au voisinage des agglomérations. Or, dans toutes les communes étudiées, les habitants disposent d'un service d'enlèvement des déchets végétaux bien organisé ou de déchetteries centralisées à cet effet. Les frais pour l'enlèvement de 100 litres de déchets verts se montent entre 3 et 5 francs, suivant le type d'élimination et la commune.

La région de Bâle produit annuellement entre 12 800 et 14 000 tonnes de déchets végétaux, et la part de l'élimination illégale se situe entre 510 et 2800 tonnes. D'après nos projections, cela signifie qu'environ 1400 m³, soit entre 190 et 350 tonnes de déchets verts sont déposées illégalement en forêt chaque année dans la région bâloise. Les coûts pour l'enlèvement légal de cette quantité par les services municipaux représenteraient un total de 42 000 à 70 800 francs par an, donc 40 à 70 centimes par ménage privé et par an. On voit que les dépôts illégaux de déchets verts en forêt ne sont pas une question de prix. C'est plutôt que les gens n'ont simplement pas envie de payer pour ce type de déchets.

Cette supposition est confirmée par les résultats d'un sondage. Une grande partie des habitants de Bâle-Ville sont d'accord de payer pour l'enlèvement de leurs ordures ménagères, mais non pour celui de leurs déchets de jardin. Il semble aussi que beaucoup de gens ne soient pas conscients des problèmes écologiques résultant du dépôt de déchets végétaux en forêt.

C'est dire l'importance d'apporter à la population une information adaptée et facilement compréhensible sur la problématique des espèces néophytes.



Figure 4: Exemples de plantes de jardin trouvées dans les forêts de la région bâloise. En haut à g., *impatiente glanduleuse* (*Impatiens glandulifera*). Ci-contre, *seringat pubescent* (*Philadelphus pubescens*) et ci-dessus *laurier-cerise* (*Prunus laurocerasus*).

l'accroissement du volume de déchets au cours d'une année. Cette quantité a varié entre 0,1 m³ et 12,5 m³ en fonction des endroits et des saisons. Sur l'année entière, le volume cumulé atteint 2,2 m³ à 35,8 m³ par place de dépôt (moyenne: 17,8 m³). Compte tenu de la décomposition, le volume total des déchets verts déposés en une année sur ces 20 places s'établit à 281 m³ (fig. 2). La plus grande quantité de déchets a été déposée en été et en début d'automne (fig. 2).

Nombreuses néophytes dans les décharges vertes

Au total, 37 (soit 22,7%) des 163 espèces végétales trouvées étaient des néophytes.

Ces 37 espèces néophytes étaient toutes présentes dans les décharges, mais seulement 3 (8,1%) dans les surfaces témoins. L'analyse botanique a montré que le nombre total d'espèces végétales dans les décharges était plus élevé que dans les surfaces témoins (fig. 3a), ce qui s'explique par le nombre élevé de néophytes (fig. 3b). Dans les décharges, on a observé en moyenne environ 5 espèces néophytes, dans les surfaces témoins seulement 0,2. Le nombre des espèces forestières indigènes n'était pas diminué dans les décharges (fig. 3c). La néophyte la plus fréquente était l'impatiante glanduleuse (*Impatiens glandulifera*). Mais on a souvent aussi trouvé d'autres plantes de jardin comme le lamier jaune (*Lamium*

Bibliographie

Brodbeck T., Zemp M., Frei M., Kienzle U., et Knecht D., 1997: Flora von Basel und Umgebung 1980–1996. Mitteilungen der Naturforschenden Gesellschaft beider Basel, Liestal.

Kowarik I., 2010: Biologische Invasionen: Neophyten und Neozoen in Mitteleuropa, 2^e éd., Ulmer Verlag, Stuttgart.

Lauber K. et Wagner G., 2007: Flora Helvetica, 4^e éd., Haupt Verlag, Bern.

Meyer D., et Debrot S., 1989: Insel-Biogeographie und Artenschutz in Wäldern. Journal forestier suisse 740: 977–985.

Nobis M., 2009: Des néophytes envahissantes présentes aussi en forêt? La Forêt 5/09: 22–25.

Rusterholz H.-P., Wirz D. et Baur B., 2012: Garden waste deposits as a source for non-native plants in mixed deciduous forests. Applied Vegetation Science, sous presse.

Schneider-Sliwa R., Erisman C. et Caprarese M., 2008: Kompostieren und Abfallentsorgungsverhalten in Basel. Basel Stadt- und Regionalforschung, Band 20, Basel.

Wittig R., 2002: Siedlungsvegetation, Ulmer Verlag, Stuttgart.

argentatum), le laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), divers bambous (*Fargesia* var.) et le seringat pubescent (*Philadelphus pubescens*) (fig. 4).

Cet article est tiré de



L'unique revue forestière de Suisse entièrement rédigée en français

Revue spécialisée dans le domaine de la forêt
et du bois, paraît 11 fois par an

Editeur:

Economie forestière Suisse (EFS)
Président: Max Binder
Directeur: Markus Brunner
Responsable d'édition: Urs Wehrli



Rédaction:

EFS, Rosenweg 14, 4501 Soleure
tél. 032 625 88 00
fax 032 625 88 99
laforet@wvs.ch
Rédacteur en chef: Fabio Gilardi (fg), gilardi@wvs.ch
Rédacteur adjoint: Alain Douard (ad), douard@wvs.ch

Administration:

Rosenweg 14, 4501 Soleure, tél. 032 625 88 00,
fax 032 625 88 99, <http://www.wvs.ch>

Annonces:

Agence d'Annonces Bienne SA, Roger Hauser,
chemin du Long-Champ 135, CH-2501 Bienne
T +41 32 344 83 84, F +41 32 344 83 53, M +41 79 669 92 55
anzeigen@gassmann.ch

Abonnements:

Manuela Kaiser, kaiser@wvs.ch

Prix de vente:

Abonnement annuel: Fr. 89.-. Prix spéciaux pour apprentis,
étudiants, retraités et groupes. Prix à l'unité: Fr. 10.-

Tirage:

1697 ex. (REMP 2012/2013)

Impression:

Stämpfli Publications SA, Wölflistrasse 1, 3001 Berne

La reproduction des articles est autorisée uniquement
avec l'accord de la rédaction.
Mention des sources obligatoire

Label de qualité
du groupe presse
spécialisée
de l'Association
de la presse suisse

ISSN 0015-7597



OUI, JE M'ABONNE À LA FORÊT (onze numéros par an)

Tarifs 2014: Fr. 89.- par an
Fr. 59.- par an (apprentis, étudiants, retraités)
Fr. 118.- ou euros 98.- par an (pour l'étranger)

Entreprise/Nom/Prénom _____

Profession _____

Rue _____

NPA/Lieu _____

Tél. _____

Vous pouvez imprimer cette page, découper le coupon et l'envoyer par la poste à:

Service abonnements, LA FORÊT, Economie forestière Suisse, Rosenweg 14, CH-4501 Soleure
ou utiliser le bulletin d'abonnement en ligne